

Homéopathie - Comité d'éthique

Doc	a055003
Date de publication	16/11/1991
Origine	NR
	Homéopathie
Thèmes	Comité d'éthique médicale

Au cours de sa réunion du 24 août 1991, le Conseil national a examiné une demande de l'Union professionnelle des médecins, vétérinaires, dentistes homéopathes concernant la création d'un Comité d'éthique auquel pourrait se référer l'Union professionnelle en matière de recherche scientifique en homéopathie (Bulletin n° 54, page 33).

Le Conseil national a répondu qu'il n'estimait pas opportun de créer un Comité d'éthique médicale ayant comme seul objet une thérapeutique déterminée. L'Union professionnelle nationale des médecins, vétérinaires, dentistes homéopathes demande au Conseil national de reconsidérer le problème et communique au Conseil une lettre du ministre de la Santé publique, Monsieur Busquin, qui "confirme son intérêt pour l'organisation d'une recherche clinique en homéopathie" à condition qu'elle offre "toutes garanties de rigueur scientifique" et soit "parfaitement conforme à l'éthique".

Le Conseil national répond (16 novembre 1991):

Par votre lettre du 11 novembre 1991, vous nous transmettez copie de la lettre de Monsieur le Ministre Philippe Busquin, confirmant son intérêt pour l'organisation d'une recherche clinique en homéopathie, avec les garanties adéquates de rigueur scientifique et conforme à l'éthique. Le Ministre ajoute: "les méthodes et modalités de cette recherche devraient recevoir la caution d'autorités scientifiques indiscutables, garantes de la validité des procédures impliquées" et il vous propose un soutien financier si ces "contraintes" sont remplies.

Le Conseil national estime que les plus hautes compétences scientifiques et éthiques siègent au comité d'éthique du F.R.S.M et vous propose, donc, d'y adresser vos projets de recherche.

Le Conseil national maintient son avis qu'un comité d'éthique et un comité scientifique, pour être crédibles et valides, ne peuvent être constitués principalement de personnes appartenant à un seul domaine spécialisé ou n'ayant comme seul objet une thérapeutique déterminée.